

DEPARTEMENT  
DU NORD

COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le 30 SEP, 2019

ID : 059-245900758-20190930-2019\_09\_24\_05-DE

**Extrait du Procès-verbal des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**du 24 septembre 2019 à 19h00**

Le 24 septembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

*Etaient présent(e)s* : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M. Claude Beve, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, M Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

*Avaient procuration* : Mme Geneviève Fermentel, procuration à M. Denis MOUQUET  
Mme Marie-France CARREZ, procuration à M. Joël DUYCK

*Absente* : Mme Sophie Caron

*Absents excusés* : Mme Anna Di Penta  
M. Jacques Parent

*Secrétaire de séance* : Mme Pascale Algoet

**Mutualisation – Création d'un campus aéronautique - Sollicitation du fonds FADM dans le cadre du PRADET auprès du Conseil Régional pour la construction d'une résidence étudiante de 26 logements.**

*Le Vice-président expose au Conseil :*

*Vu les statuts de la Communauté de communes précisant dans la partie :*

- I – Compétences obligatoires, les actions de développement économique,
- II-B- Politique du logement et du cadre de vie,

*Vu la définition de l'intérêt communautaire, précisant au point 8 du bloc II-B des statuts : « portage de programmes de logements rendus nécessaires par le développement de l'activité économique »*

*Vu la délibération de la Communauté de communes Flandre Lys, en date du 22 mars 2018, actant l'aménagement d'un campus aéronautique comportant les installations suivantes :*

- Résidences étudiantes ;
- Pôles culturels et sportifs ;
- Pôle restauration ;
- Pôle éducatif ;

*Vu la délibération n°20160871 de la Région Hauts-de-France, en date du 8 juillet 2019 relative au Dispositif Régional d'Aménagement et d'Équilibre des territoires 2016-2021."*

Considérant que la **première phase** d'exécution, consiste à la **réalisation d'une résidence étudiante** en modulaires bois, d'une superficie totale de 907,8 m<sup>2</sup>, comprenant :

- 26 studios meublés, répartis sur 4 niveaux (dont 3 logements accessibles PMR), d'une superficie d'environ 20 m<sup>2</sup>, disposant d'un coin cuisine et d'une salle de bain individuelle ;
- une salle commune ;
- un bureau administratif ;
- une buanderie ;

Considérant le plan de financement de la phase 1 :

Campus aéronautique-Phase 1-Construction de 26 logements étudiants	
Répartition, origine et montant des co-financements	
<b>CCFL</b>	1 172 166 €
<b>Conseil Régional (PRADET-FADM)</b>	1 000 000 €
	<b>2 172 166 €</b>

Il est proposé au Conseil d' :

- **APPOUVER** le plan de financement de la phase 1 « Construction de 26 logements étudiants » du projet de création d'un campus aéronautique ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter une subvention du fonds d'appui aux dynamiques métropolitaines (FADM) dans le cadre du PRADET auprès du Conseil Régional pour la construction d'une résidence étudiante de 26 logements, dans le cadre de la création d'un campus aéronautique ;
- **AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à la demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**

